REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTEES DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES

Madame Dominique FOIX expose que, dans le cadre de la politique relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, Oloron Sainte-Marie aide les écoles publiques et privées qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves de la ville.

Une somme est attribuée à chaque école par année civile en fonction des effectifs.

Pour chaque classe transplantée en élémentaire, un plafonnement de 20 % du montant global du séjour est octroyé (dans le cadre de l'enveloppe allouée à chaque école élémentaire).

Pour chaque classe transplantée en maternelle, l'aide est plafonnée au montant de l'enveloppe allouée à l'école maternelle.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.

Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

- 800 € à l'école Jeanne d'Arc pour son séjour à Capestang du 15 au 16 mars 2018 (L'enveloppe pour l'école Jeanne d'Arc s'élève à 800 €).
- 651 € à l'école Saint-Cricq élémentaire pour son séjour à L'Abérouat du 25 au 26 juin 2018 (L'enveloppe pour l'école Saint-Cricq élémentaire s'élève à 1 842 €).

Les crédits relatifs à ces participations sont inscrits à l'article 65 806 du Budget Primitif.

Mme Carine NAVARRO ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le paiement de 800 € à l'école Jeanne d'Arc,

- **AUTORISE** le paiement de 651 € à l'école Saint-Cricq élémentaire.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-

Pour le Maire, l'Adjoint,

AFFICHE LE 02/10/2018

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Daniel LACRAMPE

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018